

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 3 décembre 2009

N° 20

Page 1/1

Rapporteur : Monsieur Philippe MIS

OBJET : Achat de carburants. Formation d'un groupement de commandes entre la commune de Châtelleraudais, la Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais, le Centre Communal d'Action Sociale de Châtelleraudais et la commune de Thuré

La commune de Châtelleraudais, la Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais, le Centre Communal d'Action Sociale et la commune de Thuré, souhaitent acheter en commun le carburant nécessaire au fonctionnement de leurs véhicules et engins divers.

C'est pourquoi la formation d'un groupement de commandes paraît être une réponse pertinente à l'association de ces quatre organismes.

* * * * *

VU l'article 8 du code des marchés publics, relatif aux groupements de commandes ;

CONSIDERANT qu'une convention constitutive est nécessaire pour créer le groupement et définir les modalités de fonctionnement de celui-ci ;

CONSIDERANT la nécessité de distinguer un des membres du groupement comme coordonnateur, chargé de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou plusieurs cocontractants ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de déterminer la composition de la commission d'appels d'offres (C.A.O.) du groupement :

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- de créer un groupement de commandes composé de la ville de Châtelleraudais, la Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais, le Centre Communal d'Action Sociale, et la commune de Thuré, pour le marché de fourniture de carburants,
- d'approuver la désignation de la Communauté d'agglomération comme coordonnateur du groupement de commandes,
- de procéder à l'élection de 2 représentants de la C.A.O. de la commune de Châtelleraudais, élus parmi ses membres ayant voix délibératives : Monsieur **Gilles MAUDUIT** titulaire, et Madame **Laurence RABUSSIÉ** suppléant
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention de création du groupement de commandes, annexée à la présente délibération, ainsi que toute pièce relative à cet objet.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le maire de la ville de Châtelleraudais
Transmis à la sous-préfecture, le 10/15/09
Publié en mairie le 9/12/09

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
Le directeur général adjoint des services
Philippe Turbault